

Communiqué de presse

ANGUILLE EUROPEENNE : les nouvelles ne sont pas bonnes !

Paris, le 18 janvier 2024

Les décisions prises à Bruxelles en décembre dernier pour l'anguille européenne sont désormais connues et les nouvelles ne sont pas bonnes. La pêche de ce poisson en danger critique d'extinction demeure toujours autorisée, et ce, même pendant les périodes où l'espèce est la plus vulnérable : celles de sa migration.

A la première lecture, le règlement européen publié le 10 janvier dernier a pourtant de quoi réjouir les défenseurs de l'anguille. Ce texte interdit la pêche de ce poisson pendant une période d'au moins six mois qui doit couvrir ses principales périodes de migration, y compris son pic. La mesure concerne aussi bien la civelle pendant sa montaison (de l'océan Atlantique vers les cours d'eau douce) que l'anguille argentée, pendant son avalaison (retour dans l'océan).

Mais **deux dérogations** viennent considérablement réduire la portée de cette décision :

- ⇒ **La première** autorise les pêcheurs à capturer l'anguille argentée pendant 30 jours au cours de sa période de migration. Raison invoquée par l'Europe : les « conséquences socio-économiques potentiellement graves » d'une fermeture de la pêcherie pendant six mois. Pour rappel, les deux principaux pays pêcheurs d'anguille argentée sont les Pays-Bas et la France.
- ⇒ **La deuxième** : les pêcheurs de civelle ont obtenu la même dérogation, ainsi qu'une autre, encore plus généreuse : 50 jours supplémentaires pendant lesquels la pêche est autorisée à des fins de repeuplement. Au final, la civelle peut donc être pêchée pendant 80 jours... quasiment trois mois sur les six où elle est censée être protégée !

Cette seconde dérogation est d'autant plus regrettable que le repeuplement est loin d'avoir fait ses preuves. Sur le papier, son principe est pourtant séduisant : on pêche des civelles là où l'on en trouve encore (quasi uniquement sur le littoral et dans les estuaires français) pour les relâcher dans les cours d'eaux où elles se font rares, en France et chez nos voisins européens.

Mais sur le terrain, les résultats de ces opérations de repeuplement sont peu probants. Selon les scientifiques du CIEM, il est impossible de mesurer les bénéfices nets sur le stock d'anguilles. Pire encore : aucune traçabilité ne permet de garantir que les civelles expédiées

dans les pays européens finissent bien dans les rivières. L'Etat français lui-même soupçonne ces alevins d'être expédiés dans des fermes aquacoles spécialisées afin d'y être « grossis » en vue de leur commercialisation.

En raison de ces « incertitudes » et de ses « effets nocifs » sur le stock de civelles, les scientifiques du CIEM recommandaient pour 2024 d'interdire les captures destinées au repeuplement. L'impact de cette pratique est loin d'être négligeable : 60 % des civelles pêchées en France sont destinées à ces opérations. De quoi compromettre encore un peu plus la survie de cette espèce au bord de l'extinction.

Enfin, l'on peut déplorer par ailleurs que les questions de la qualité de l'eau et des autres mortalités anthropiques ne sont toujours pas abordées !

Ainsi, faute de décisions politiques suffisamment protectrices, Ethic Ocean et ses partenaires poursuivent leur mobilisation en 2024.

« Il est urgent que des mesures concrètes et sérieuses soient mises en œuvre afin de limiter l'ensemble des causes de son déclin : restaurer ses différents habitats (notamment les zones humides), supprimer les obstacles à sa migration (barrages sur les rivières) et réduire drastiquement les pollutions qui menacent cette espèce migratrice. Il est grand temps de prendre réellement en considération ces différents enjeux et de faire de la préservation de la biodiversité une priorité de l'action publique. » rappelle **Gilles Boeuf**, Président d'Ethic Ocean.

« Respecter le produit, c'est avant tout respecter l'animal et sa survie. »

Olivier Roellinger, cuisinier et parrain d'Ethic Ocean

Ethic Ocean accompagne les professionnels de la filière produits de la mer, du bateau jusqu'à l'assiette, qui sont soucieux de préserver les ressources halieutiques. Présidée par Gilles Boeuf, professeur au Collège de France, et parrainée par le chef Olivier Roellinger, l'association édite chaque année *Le Guide des espèces* qui fait référence auprès des acteurs engagés à rendre ce marché durable d'un point de vue environnemental, économique et social. Plus d'infos sur www.ethic-ocean.org